



Comment le **Programme qualification des jeunes** contribue à la participation individuelle et collective dans la transition à la vie adulte pendant le placement ?

## MISE EN CONTEXTE DES ORIGINES DU PQJ

### À LEUR SORTIE DU CENTRE JEUNESSE À 18 ANS, LES JEUNES NOUS DISENT ...

- Les repas chauds ne sont plus sur la table.
- On ne me rappelle plus de prendre ma douche ou de faire mon ménage.
- Je deviens en mode de demander de l'aide dans un système que je connais peu.
- Je suis confronté pour une première fois à voir à mes besoins de base : me nourrir, me loger, me sécuriser, à prévoir, à choisir.
- J'ai besoin de me péter la gueule et d'apprendre de mes erreurs, de vivre des conséquences normales.
- Je dois gérer mes rendez-vous.
- Mes médicaments ne me sont plus remis.
- La solitude, le silence, les petits bruits inconnus la nuit, c'est vraiment ce qui est le plus difficile.
- Je dois maintenant choisir si je reste seul ou non.

## L'idée de mettre en place un programme d'accompagnement comme le PQJ émergeait ainsi des constats suivants :

- **Les institutions ne préparaient pas adéquatement les jeunes à leur retour en société;**
- **Les jeunes sont craintifs devant l'inconnu et font difficilement l'apprentissage de leur nouvelle liberté;**
- **Ils ignorent presque tout du fonctionnement pratique de la vie en appartement, de la recherche d'un emploi, des obligations financières et sociales reliées à la vie adulte;**
- **Bien souvent, ils quittent le centre jeunesse avec leurs seuls effets personnels sans savoir où aller et ignorant tout ce que le futur leur réserve;**
- **Leur dossier en centre jeunesse étant fermé, il est de ce fait impossible d'y retourner pour chercher de l'aide;**
- **Les travailleurs de rue évoquent des statistiques alarmantes sur la quantité de jeunes adultes sans domicile fixe et sur la proportion sans cesse croissante de ceux-ci provenant des centres jeunesse;**
- **Le système québécois de prise en charge et de protection des jeunes en difficulté n'accomplit pas pleinement son mandat lorsqu'il retourne, en société, de jeunes adultes non préparés et incapables d'assumer, de façon autonome, leurs nouvelles responsabilités.**

## AINSI NAQUIT LE PQJ

- Ainsi, **l'Association des centres jeunesse du Québec** élabore et propose en **2001**, le **Projet d'intervention intensive** en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse (PQJ)
- Né d'un **projet pilote d'abord porté par 8 éducateurs des régions de l'Abitibi, l'Outaouais, Laval et Montréal**
- Le PQJ a été **généralisé à l'ensemble des centres jeunesse du Québec, sous la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009**
- La réalisation de ce projet pilote dans quatre régions du Québec n'aurait pu être possible sans les importants appuis financiers de partenaires extérieurs :

*Ministère de la Santé et des Services sociaux*

*Secrétariat à la jeunesse du Québec*

*Le Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail du MESS*

*Le Centre national de prévention du crime (Ministère Fédéral de la Justice)*

## AUJOURD'HUI LE PQJ C'EST ...

- **+ de 80 éducateurs experts en matière de préparation au passage à la vie adulte** qui œuvrent auprès de **NOS jeunes** (environ 800) à travers les **16 régions administratives** du Québec
- Qui travaillent à **prévenir la marginalisation des jeunes des centres jeunesse**, au moment où ils atteignent leur majorité et que cesse leur prise en charge
- **Dès 16 ans**, ils débutent une intervention intensive auprès des jeunes qu'ils suivront **pendant 3 ans**, afin de les **accompagner au-delà de la frontière des 18 ans**.
- Le **but du programme** est donc de **prévenir l'exclusion sociale** des jeunes en **augmentant leurs compétences** afin qu'ils s'inscrivent **progressivement** dans un **projet de vie d'adulte fonctionnel** au moment de leur majorité.

## QUI SONT NOS JEUNES?

- Ils ont 16 ans au moment de la référence au programme;
- S'inscrivent dans le programme sur base volontaire (peu importe le type et le degré de motivation);
- Ont connu de longues périodes de placement;
- N'ont aucune possibilité de réintégrer le milieu familial (ou une possibilité très réduite);
- Ont besoin de développer des compétences pour la vie autonome;
- N'ont pas de projet précis par rapport à la scolarisation ou à une formation professionnelle;
- Disposent d'un réseau social précaire;
- Manifestent de l'insécurité et une faible estime de soi;
- Éprouvent des difficultés à attendre la gratification, à respecter les consignes et à s'imposer des limites;
- Présentent un pronostic sombre pour l'intégration sociale à la majorité.

La clientèle ciblée est donc celle pour laquelle les services réguliers ne suffisent pas.

PLUS SPÉCIFIQUEMENT LE PQJ VISE  
**3 VOLETS D'ACCOMPAGNEMENT**  
QUI ÉVOLUERONT AU COURS DES 3 ANNÉES DE SUIVI AUPRÈS DU JEUNE.

1. Développer des compétences liées à l'**autonomie fonctionnelle**.
  - *chercher et entretenir un logement;*
  - *gérer ses finances personnelles;*
  - *développer des habiletés sociales ;*
  - *voir à ses soins personnels.*
2. Intégrer **au moins 75 % des jeunes** du PQJ dans un **parcours menant à un emploi ou à une formation qualifiante** en vue d'une occupation professionnelle.
  - *l'acquisition de connaissances (savoir);*
  - *de techniques particulières (savoir-faire) ;*
  - *d'attitudes (savoir-être) essentielles pour accéder au marché du travail et s'intégrer au corps social.*
3. Développer des **réseaux de soutien et d'aide**  
en veillant à ce **que le jeune puisse s'ancrer dans son milieu de vie**, avec l'aide de l'intervenant, **afin d'accéder par lui-même aux ressources dont il pourra avoir besoin.**

# Le PQJ s'appuie particulièrement sur 2 approches

## 1. « **L'EMPOWERMENT** » des jeunes

- Il mise ainsi d'abord sur les **intérêts** et **capacités** des jeunes, visant à **ACCROÎTRE LEUR POUVOIR PERSONNEL, INTERPERSONNEL & SOCIAL.**

C'est ici que l'on peut affirmer que le PQJ contribue à la participation individuelle notamment lors des deux premières années d'accompagnement, donc, pendant le placement.

## 2. « **APPROCHE-MILIEU** »

- Le développement d'un **solide réseau de partenaires** est un **facteur de réussite incontournable** pour l'atteinte des objectifs du programme.
  - L'intervention tient compte à la fois des **facteurs individuels, familiaux et sociaux.**
  - Vise à **responsabiliser le jeune et sa famille** dans une démarche vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle.
  - Suscite **l'implication de la communauté .**
  - **Mobiliser les ressources disponibles** pour apporter au jeune le soutien dont il aura besoin.
  - **Reconnaissance des forces du milieu.**

C'est ici que l'on peut affirmer que le PQJ contribue à la participation collective, notamment lors des deux premières années d'accompagnement, donc, pendant le placement.

# Les 2 premières années du PQJ

## 16 ans & 17 ans

### Connaître et Comprendre

Rôle de l'éducateur : « faire avec »

#### Les objectifs

- Se connaître / Établir une relation significative.
- Connaître et comprendre / dresser un portrait de son réseau social et de soutien et en expliquer l'importance.
- Connaître / démontrer une connaissance des principaux aspects liés à l'autonomie.
- Connaître et comprendre / se fixer ses propres objectifs et les atteindre en fonction des trois volets.
- Se projeter dans l'avenir et définir son projet d'adulte.

### L'expérimentation

Rôle de l'éducateur : « faire faire »

#### Les objectifs

- Le jeune peut bonifier et diversifier son réseau social et de soutien
- Le jeune développe son employabilité et tente ses premières expériences
- Le jeune sait identifier les ressources de la communauté pouvant l'aider à réaliser ses objectifs.
- Le jeune expérimente et met en application ce qu'il apprend.

# La 3<sup>ème</sup> année du PQJ 18 ans

## La consolidation

Rôle de l'éducateur : « laisser faire et passer le relais »

### Les objectifs

- Le jeune s'organise dans son milieu de vie : il assume ses responsabilités, il subvient à ses besoins et il planifie sa gestion du quotidien.
- Le jeune est capable de transférer l'ensemble de ses connaissances et de ses apprentissages à son contexte de vie.
- Le jeune connaît des moyens pour maintenir la stabilité dans son parcours dans une formation ou un emploi, ainsi que dans son milieu de vie.
- Le jeune est capable de se référer aux personnes qui lui sont significatives et d'utiliser les ressources de la communauté pour répondre à ses besoins.
- Le jeune prend soin de son réseau social et de soutien afin d'assurer la permanence d'un lien significatif avec au moins une personne de son entourage.
- Le jeune est capable d'expliquer comment et vers qui le relais a été passé pour signifier la fin du PQJ.
- Le jeune est capable de reconnaître et d'actualiser ses forces et les compétences qu'il a développées (transferts d'apprentissage réussis) et ce, malgré les hauts et les bas de la vie.

C'est à ce moment que le jeune transfère ses apprentissages dans son contexte de vie réelle. Le cap des 18 ans est maintenant franchi et le jeune accède à son autonomie.

L'éducateur propose son soutien et se rend disponible pour le suivi du jeune adulte, dans son milieu de vie.

À certains moments, l'éducateur pourra être appelé à reprendre un rôle d'enseignant (le mentorat caractérise principalement cette phase).

# CONDITIONS DE SUCCÈS DU PQJ

- La participation des jeunes se fait sur une **base volontaire**.
- Il y a application rigoureuse des **critères de sélection de la clientèle**.
- Le ratio d'un intervenant pour **dix (1/10) jeunes** est maintenu.
- **Précocité de l'intervention**
- **Intensité de l'intervention**
- **Durée de l'intervention**
- **Stabilité de l'intervenant**
- Le **profil d'intervenant privilégié** pour appliquer le programme est celui d'éducateur. Cet intervenant est d'abord centré sur la présence aux événements, sur l'accompagnement dans l'action, sur le « faire avec » qui prépare le « faire soi-même ». Il doit être familier avec l'intervention intensive auprès d'une clientèle en difficulté grave d'adaptation présentant des lacunes dans plusieurs sphères de vie.
- Le PQJ s'inscrit en continuité avec le processus plus global de réadaptation. L'intervenant doit posséder à la fois les **compétences** pour intervenir en réadaptation et celles spécifiques au PQJ.

- L'éducateur PQJ offre une **expertise distincte** qui porte spécifiquement sur trois volets du processus de réadaptation : *autonomie fonctionnelle, qualification et réseau*. Cette expertise comporte notamment des habiletés relatives au développement et à la consolidation de partenariats efficaces.
- **L'éducateur PQJ ne se substitue pas aux intervenants déjà au dossier.** À cet égard, les intervenants PQJ ne doivent pas faire l'objet de délégation en vertu de l'article 33 de la LPJ.
- Des **outils cliniques reconnus** (ex. : PCA, Réseau social et de soutien) sont utilisés pour évaluer les habiletés spécifiques du jeune, fixer les objectifs à atteindre et suivre son évolution.
- L'intervenant PQJ utilise aussi des outils d'intervention qui contribuent à **structurer sa démarche** et celle du jeune.
- L'intervenant consacre le temps nécessaire à **l'établissement de la relation avec le jeune** et à la création d'un lien véritable.
- L'intervenant recourt à des **moyens concrets** (ex. : album photos, historique de placement) **pour aider le jeune** à s'inscrire dans le temps, à **s'ancrer dans la continuité de sa vie**. Refaire avec lui l'historique de son vécu (chemin parcouru), le situer dans le présent (là où il est rendu) et l'aider à se projeter dans le futur (tout au moins, un futur rapproché).

- **Les limites et le rythme de chaque jeune sont respectés.** L'éducateur doit comprendre et accepter que la progression se fasse par petits pas et que le parcours, rarement linéaire, puisse assez souvent s'effectuer en dents de scie. Il adapte donc ses modes d'intervention en conséquence.
- **Malgré les ruptures de contact, le suivi est maintenu** et le dossier est gardé actif. Même si le jeune semble « décrocher » ou prendre ses distances pour une période plus ou moins prolongée (de quelques semaines à quelques mois), il faut redoubler de créativité pour effectuer des relances et lui manifester, de diverses façons (sans toutefois le harceler), l'intérêt qui lui est porté. L'expérimentation a démontré que, tôt ou tard, avec persévérance, le contact se rétablit.
- L'éducateur PQJ situe son action **dans le milieu de vie du jeune.**
- Les contacts **avec la famille naturelle** font partie intégrante du programme.
- Le budget du programme comporte des sommes allouées spécifiquement à un **système de reconnaissance des jeunes** : l'éducateur dispose ainsi d'une marge de manœuvre au plan financier, permettant de souligner concrètement les « bons coups » du jeune, d'entretenir la relation (ex. : repas d'anniversaire), de reprendre contact, etc.
- L'éducateur PQJ consacre une partie de son temps et de ses énergies à établir et à consolider des **partenariats** tant avec ses collègues de l'interne (centre jeunesse) qu'avec des partenaires de l'externe. La création de réseaux de collaborateurs et la mobilisation des partenaires, pour aider le jeune à atteindre ses objectifs, font partie de ses priorités.
- L'éducateur PQJ s'assure que le jeune est en lien avec **au moins une personne significative vers qui se tourner à la fin du programme.**

- Les **interventions indirectes** font partie intégrante du PQJ. Les modalités de ces interventions peuvent varier, selon les besoins des régions, mais se regroupent en trois grandes catégories :
  - *Interventions auprès de jeunes qui ne sont pas intégrés dans le PQJ*
  - *Interventions auprès d'intervenants du centre jeunesse dont les jeunes ne participent pas au programme*
  - *Interventions de type consultation auprès des partenaires incluant des familles d'accueil et des parents naturels.*
- Ces interventions permettent un partage de l'expertise reconnue des éducateurs PQJ et favorisent le rayonnement du programme.
- L'éducateur PQJ bénéficie d'un **soutien clinique et professionnel** adapté à ses fonctions spécifiques. Des mécanismes formels sont mis en place pour lui assurer une supervision régulière.
- L'assurance d'une **coordination provinciale** de l'implantation et du développement des programmes régionaux de qualification des jeunes.
- Des **occasions d'échanges et de partage**, au regard de l'évolution dans l'application du programme. Ces activités permettent non seulement un ressourcement, mais contribuent à maintenir, au niveau provincial, une philosophie commune et une cohérence dans l'action.
- Une **évaluation du Programme de Qualification des jeunes** afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en cohérence avec l'évolution des besoins de nos jeunes.
- Une **formation en continue**.